

de fonds a été augmentée d'un autre 10 millions en septembre 1965, également à titre de prêts de développement. En 1966-1967, un accroissement de fonds portait le total à 30 millions de dollars.

Selon les termes de l'accord, la Banque étudie les demandes de prêts pour des projets et choisit celles qu'elle croit que le gouvernement canadien devrait approuver. Au 31 mars 1967, neuf prêts canadiens pour le développement totalisant \$16,856,000 avaient été consentis. La commission portuaire d'Acajutla, l'un des ports les plus importants de la République centraméricaine de Salvador, sur la côte du Pacifique, a reçu un prêt de développement sans intérêt de \$3,240,000 afin d'améliorer et d'agrandir les installations portuaires, et des prêts canadiens pour le développement totalisant \$1,260,000 ont été accordés à la République de l'Équateur pour un relevé des ressources d'une superficie de 13,000 milles carrés de terres arables et de forêts de la vallée de la rivière Guayas dans ce pays.

Collaboration avec l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées et participation à d'autres programmes internationaux d'assistance.—

En plus d'une contribution annuelle au Programme des Nations Unies pour le développement, qui englobe tous les programmes d'assistance technique de l'ONU, le Canada organise aussi des programmes de formation à l'intention des particuliers qui viennent étudier sous les auspices des différentes institutions spécialisées. Il offre aussi le même service à l'Administration de collaboration internationale des États-Unis dans le cadre de son programme d'assistance technique, ainsi qu'à d'autres organismes internationaux d'assistance. Jusqu'au 31 mars 1967, 2,151 personnes, venant de plus de 100 pays, ont subi une formation au Canada sous les auspices de ces diverses institutions. Le Canada aide aussi en recrutant des Canadiens pour servir les institutions spécialisées dans le cadre de projets déterminés d'assistance technique dans les pays sous-développés.

Bureau de l'aide extérieure.—Depuis le 9 novembre 1960, l'administration des programmes d'assistance extérieure du Canada relève du Bureau de l'aide extérieure, établi par décret du conseil et mis sous l'autorité d'un Directeur général.

Ainsi qu'on le mentionne sous les rubriques précédentes, des fonds supplémentaires ont été mobilisés en vue de l'assistance en 1966-1967. Le Canada a aussi lancé un programme de prêts de développement pour lequel le Parlement a voté, en 1965, un crédit de 50 millions de dollars non sujet à déchéance. Le présent exercice financier dont il est rendu compte est la troisième année consécutive au cours de laquelle cette somme est affectée aux prêts de développement. Les conditions de prêts sont semblables à celles qu'impose l'Association internationale de développement: échéance pouvant aller jusqu'à 50 ans, pas d'intérêt, période de grâce de dix ans. En 1965, les frais de service (0.75 p. 100), mis en compte jusque-là, ont été abolis.

En 1965, le Parlement approuvait la mise sur pied d'un programme distinct d'aide à l'alimentation qui permet au Bureau de l'aide extérieure d'acheter des denrées alimentaires à l'acquit des contributions du Canada au Programme mondial d'alimentation de la FAO et pour venir en aide aux pays ayant besoin de cette forme d'aide canadienne.

En 1967, la contribution du Canada à la satisfaction des besoins mondiaux en alimentation a été portée de 35 millions à \$100,500,000, dont une contribution spéciale de \$21,500,000 en supplément de la somme prévue pour répondre à une demande adressée au gouvernement canadien en novembre 1966 par le premier ministre de l'Inde en vue d'obtenir du blé canadien dont son pays avait un besoin urgent. Somme toute, l'augmentation considérable de la contribution canadienne au programme d'aide à l'alimentation était jugée nécessaire à cause de la situation pénible dans laquelle se trouvait toujours l'Inde, le Pakistan, l'Algérie, le Maroc et le Sénégal à la suite de la perte des récoltes et en raison également des engagements que le Canada avait pris envers les institutions spécialisées des Nations Unies.